

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille douze, le 2 Juillet à dix sept heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur LANFRANCHI Michel.

PRESENTS : Mmes BLATTMANN Sabine représentant M. CUGNET Gérard, LOMBARD Jeanine, MAURE Agnès, MM. AUBERT Jean-Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, MARTIN Jacques, BAGUE Patrice, TEISSIER Jean Louis, GILLY Lucien, DUNAND Jean-Luc, GRANIER Max, PARISIO Raymond, TRON Emile, ARNAUD Paul représentant Mme ISAIA Monique, LOUISON Charles, TIRAN Michel, BEHETS Jan, NICOLAO Michel, DISSET Jean-Marie, BULTEL Jean-Pierre, VAGINAY Bruno et GARINO Christian.

EXCUSES : Mmes JAUBERT Sylvie et ISAIA Monique.

Délibération n° 2012/79

OBJET : RAPPORT ANNUEL DE GESTION SOCIETE ALSATIS – BOUCLES LOCALES ALTERNATIVES -EXERCICE 2011.

Par délibération n° 2008-19 du 22 Février 2008, le Conseil communautaire a décidé de confier la gestion et l'exploitation des boucles locales alternatives susvisées, jusqu'à la fourniture du service Internet à l'utilisateur final, à un délégataire par le biais d'une délégation de service public de type affermage simplifiée.

Par délibération n° 2008-64 du 30 juin 2008, le conseil communautaire a décidé d'attribuer l'exploitation de son réseau en affermage à la Société ALSATIS pour une durée de 3 ans.

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le fermier doit produire à l'autorité délégante un rapport à l'issue de chaque exercice technique et financier lui permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Le Conseil de Communauté,
Après avoir pris connaissance du rapport relatif à l'exercice 2011 produit par le fermier,
A l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** ce document.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que ci-dessus
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
M. LANFRANCHI.

